

24 mars 2020

**d'industriAll European Trade Union**

A travers toute l'Europe, les travailleurs s'inquiètent pour leur santé et leur vie ! Aucun travailleur ne doit être forcé à travailler si ses activités ne couvrent pas des besoins essentiels. Les partenaires sociaux doivent s'efforcer de conclure des accords offrant une protection maximale aux travailleurs.

La crise sanitaire sans précédent due au COVID-19 oblige chacun d'entre nous à prendre toutes les mesures préventives possibles pour assurer la santé et la sécurité de l'ensemble de la population. De nombreux pays ont pris des mesures de confinement pour ralentir la pandémie de coronavirus et il est largement admis que ces mesures étaient inévitables. Toutefois, l'anxiété et la colère grandissent parmi les salariés obligés de continuer de travailler. Cela a donné lieu à plusieurs « grèves COVID-19 ».

Face à cette urgence, nous appelons les employeurs à garantir que les travailleurs ne sont pas forcés à se rendre sur leur lieu de travail si leurs activités ne sont pas vitales à la gestion de la situation actuelle et ne couvrent pas des besoins essentiels. A l'heure actuelle, cela doit être la priorité puisque la distanciation sociale est essentielle pour ralentir l'impact de la pandémie.

Les situations diffèrent d'une entreprise à l'autre. Certaines ont décidé de fermetures temporaires complètes ou ont mis en place des mesures de chômage partiel alors que dans d'autres, les travailleurs et leurs représentants se battent pour faire appliquer des mesures de protection de base. Nous avons également conscience que certains employeurs s'appuient sur les décisions des gouvernements de déclarer certains secteurs « cruciaux et essentiels » pour forcer les travailleurs à venir travailler même s'ils ne sont pas directement impliqués dans des activités vitales. La responsabilité de définir ce qui est vital ou pas ne peut pas revenir aux seuls employeurs. Les syndicats doivent être impliqués dans l'établissement de la liste de ces activités. Dans les secteurs considérés cruciaux et essentiels, les partenaires sociaux au niveau de l'entreprise doivent prendre des dispositions spécifiques pour garantir que seuls les travailleurs impliqués dans une production et des services essentiels continuent de travailler avec la meilleure protection possible. Assurer la sécurité de nos travailleurs et aider à limiter la propagation du virus nécessite l'engagement de chacun d'entre nous ! Alors qu'il est nécessaire de poursuivre des activités qui sont essentielles pour la population dans cette période de crise, le dialogue social doit nous permettre de trouver des réponses adéquates et équilibrées.

Nous demandons aux employeurs de prendre les mesures de protection appropriées pour ceux qui doivent continuer de travailler et d'impliquer les syndicats lorsqu'il s'agit d'adapter l'organisation du travail et de garantir la sécurité des salariés. Ces salariés doivent également recevoir une compensation exceptionnelle en reconnaissance de leur engagement dans cette situation à haut risque.

En Europe, de nombreux travailleurs ne travaillent plus ou leurs heures de travail ont été réduites. Certains sont en quarantaine ou doivent rester à la maison pour garder leurs enfants. Pour d'autres, les usines qui les emploient sont fermées pour des raisons sanitaires ou en raison d'une pénurie de composants ou de produits. Il ne faut pas laisser tous ces travailleurs dans la crainte de pertes massives de revenus en mettant en place des dispositions de chômage partiel, le paiement d'indemnités maladie élevées ou une compensation salariale par les autorités publiques.

Les partenaires sociaux à tous les niveaux doivent travailler ensemble pour conclure des accords prévoyant des dispositions en matière de chômage partiel et fournissant un haut niveau de compensation salariale pour les travailleurs. Les travailleurs intérimaires et toutes les formes de contrats atypiques doivent être inclus dans ces dispositions. Ce faisant, les partenaires sociaux contribueront à atténuer les conséquences de la pandémie sur les travailleurs, les entreprises et sur l'ensemble de l'économie. Dans ces temps de crise, renforcer la solidarité est une responsabilité collective.